

**SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE 2013**  
L'ALCOOL AU VOLANT AU CANADA



The knowledge source for safe driving

# LA FONDATION DE RECHERCHES SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE

La mission de la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) consiste à réduire les décès et les blessures causés par les collisions routières. La FRBR est un institut de sécurité routière national, indépendant et philanthropique. Depuis sa mise sur pied en 1964, la FRBR s'est fait reconnaître à l'échelle internationale pour ses réalisations dans une gamme de domaines liés à la recherche des causes des collisions routières et à l'établissement de programmes et de politiques qui visent à les traiter de façon efficace.

Fondation de recherches sur les blessures de la route

171, rue Nepean, bureau 200

Ottawa, Ontario K2P 0B4

T : (613) 238-5235

F : (613) 238-5292

Courriel : [tirf@tirf.ca](mailto:tirf@tirf.ca)

Site web : [www.tirf.ca](http://www.tirf.ca)

Décembre 2013

Fondation de recherches sur les blessures de la route

Droits d'auteurs © 2013

ISBN: 978-1-926857-49-7

**SOUTIEN FINANCIER ASSURÉ PAR :**



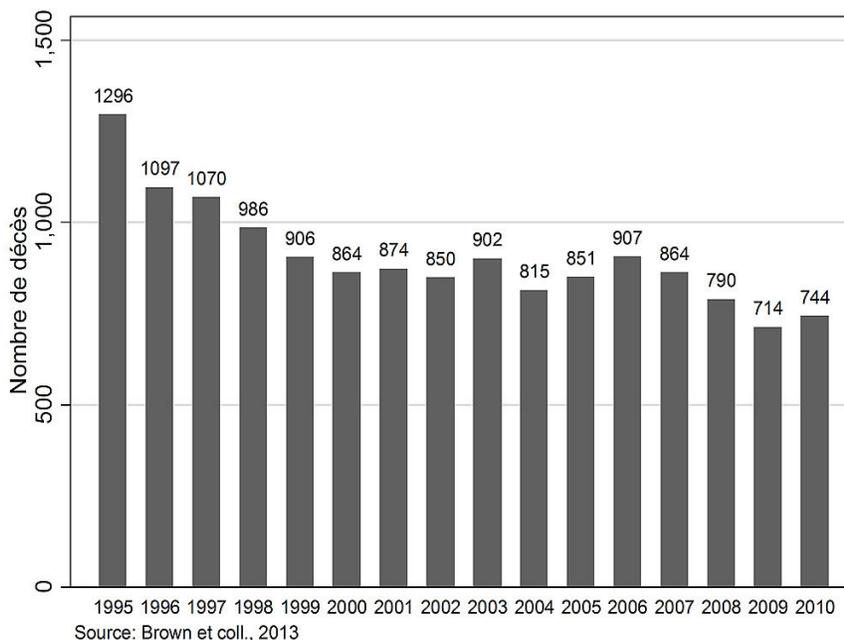


# LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU CANADA

La présente fiche d'information résume les résultats nationaux du *Sondage sur la sécurité routière* de 2013 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) et parrainé par Beer Canada, la Fondation Toyota Canada et Aviva Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête réalisée par téléphone et en ligne auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs Canadiens.

**Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ébriété?** En 2010, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 744 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre. Bien que ces données viennent perturber la tendance à la baisse continue et constante depuis 2006, les résultats de 2013 demeurent inférieurs à ceux de 2008 (790), les plus faibles enregistrés entre 1995 et 2008. Une tendance générale à la baisse des décès liés à l'alcool semblait se dessiner de 2006 à 2009, mais on ne sait pas encore très bien si elle se maintiendra, compte tenu des données de 2010. Il faudra la suivre de près.

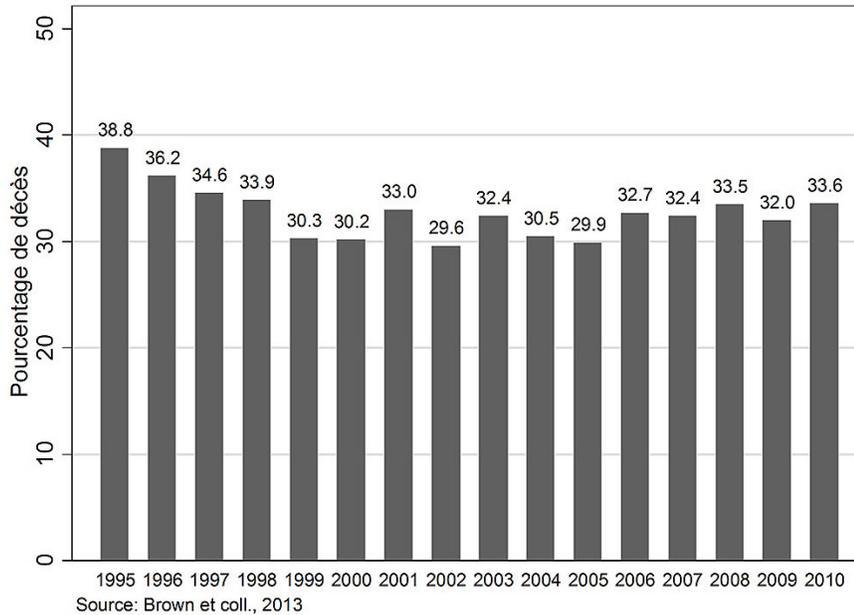
**Nombre de Canadiens décédés dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool**



**Quel pourcentage de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ébriété?** Si l'on se penche sur le pourcentage de personnes tuées dans une collision routière mettant en cause un conducteur en état d'ébriété au Canada, par rapport à toutes les personnes tuées dans des collisions routières sur les routes au cours de la même année, on constate qu'en 2010, 33,6 % des collisions mortelles mettaient en cause un conducteur en état d'ivresse. Ce pourcentage,

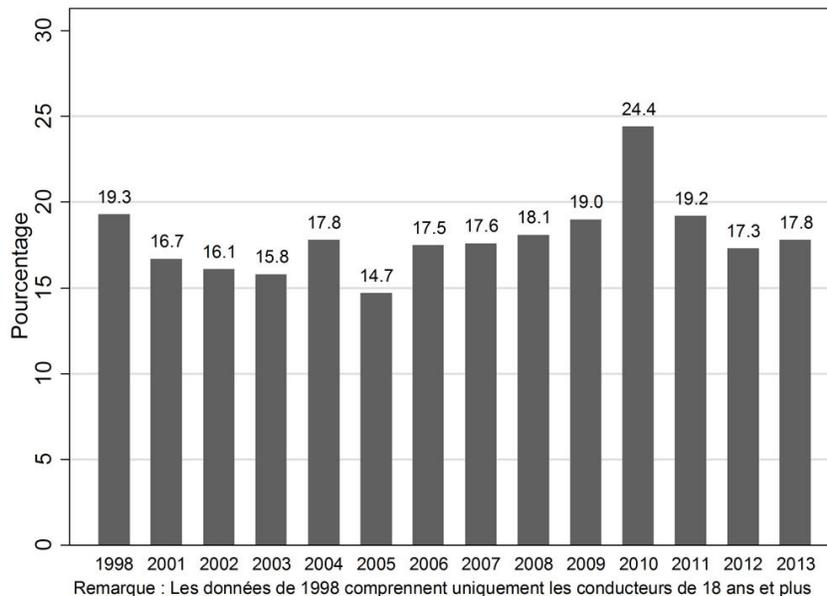
qui représente une baisse par rapport au sommet de 38,8 % en 1995, est demeuré relativement stable depuis 1997, sous la barre des 35 %.

### Pourcentage de Canadiens décédés dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool



**Est-ce que le pourcentage de conducteurs ayant consommé de l'alcool augmente?** En réponse à une question sur la conduite après consommation d'alcool au cours des 30 derniers jours, 17,8 % des Canadiens ont admis l'avoir fait en 2013. Il convient de signaler que ce pourcentage comprend la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives (là où il en existe).

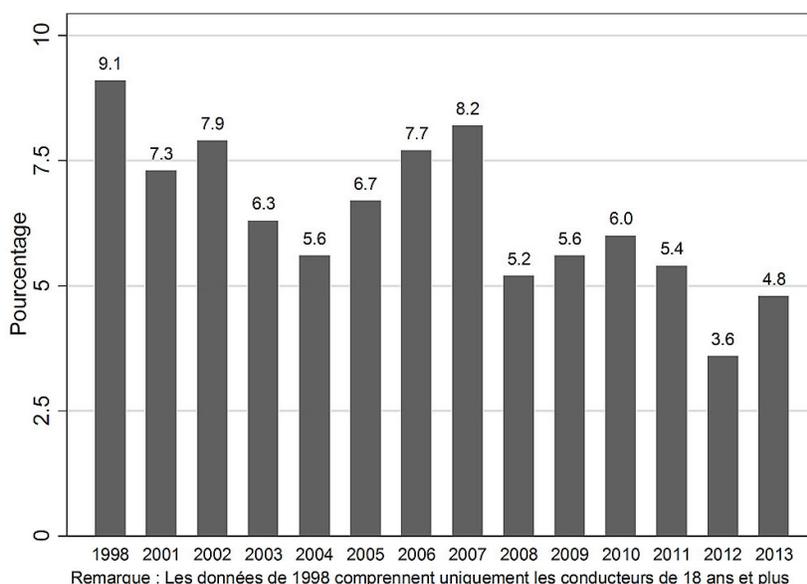
### Pourcentage de conducteurs ayant consommé l'alcool



Avant 2006, ce pourcentage avait diminué, passant de 19,3 % en 1998 à 14,7 % en 2005. Il a ensuite augmenté légèrement entre 2006 et 2009, avant de bondir à 24,4 % en 2010, de fléchir jusqu'à 17,3 % en 2012, puis de remonter à 17,8 % en 2013. Les pourcentages de répondants qui ont admis avoir conduit après avoir consommé de l'alcool de 2006 à 2009 et de 2011 à 2013 sont relativement constants, ce qui semble indiquer que le fort pourcentage de répondants qui ont admis avoir conduit après avoir consommé de l'alcool en 2010 était une anomalie.

Quand on leur a demandé s'ils avaient conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise au cours des 12 derniers mois, 4,8 % des Canadiens ont déclaré l'avoir fait en 2013, ce qui représente une importante diminution par rapport à 2007, alors que le pourcentage était de 8,2 %. Il importe de noter que les pourcentages, de 2008 à 2013, semblent confirmer la baisse considérable de 8,2 % en 2007 à 5,2 % en 2008 qui pourraient s'expliquer en partie par l'adoption en 2008 du projet de loi C-2 (nouvelle loi annoncée en juillet 2008), conçu pour renforcer les mesures législatives à l'égard de la conduite en état d'ivresse, ainsi que par toute l'attention médiatique que ces modifications avaient suscitée. Si l'on admet cette explication, une légère hausse (comme celle de 5,2 % en 2008 à 5,6 % en 2009 et à 6,0 % en 2010) ne serait pas surprenante, puisque l'effet de toute réglementation peut se dissiper partiellement après son adoption en raison d'une diminution de la sensibilisation du public (p. ex. parce que l'attention médiatique diminue après un certain temps ou que les efforts d'application de la loi faiblissent).

### Pourcentage de conducteurs qui croyaient avoir dépassé la limite permise



Il faut noter que la différence entre 2007 et chaque année jusqu'en 2013 est importante, de sorte que la constance de la tendance elle-même, tout comme les tests d'hypothèse, semble indiquer une baisse du nombre de conducteurs qui disent avoir conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise au cours des 12 mois précédents. La justification de la hausse de 3,6 % en 2012 à 4,8 % en 2013 n'est pas immédiatement apparente, mais elle pourrait constituer un sujet de préoccupation et nécessitera un suivi.

**Où les conducteurs boivent-ils généralement?** En 2013, 25,5 % (15,3 % en 2012) de ceux qui ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite permise déclarent avoir consommé de l'alcool la plupart du temps dans un bar; 24,4 % (37,9 % en 2012) affirment l'avoir fait principalement au domicile d'un ami ou d'un parent; 21,4 % (17,5 % en 2012), au restaurant; 11,5 % (15,1 % en 2012), à la maison; 10,0 % (14,2 % en 2012), au cours d'une fête; et 7,0 % (0,0 % en 2012) à d'autres endroits. Une telle tendance semble indiquer qu'il faudra concevoir des messages et des approches variés pour influencer le comportement.

**Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques?** Les Canadiens continuent d'être constamment préoccupés par la conduite en état d'ivresse. Le pourcentage de ceux qui se disent préoccupés ou très préoccupés par ce problème s'est élevé d'un creux de 69,3 % en 2011 jusqu'à 71,6 % en 2012, juste avant de baisser légèrement en 2013 (70,0 %). Si l'on compare la conduite en état d'ivresse à d'autres problèmes sociaux comme la criminalité et le réchauffement de la planète, la conduite en état d'ivresse demeure constamment au sommet des préoccupations sociales. À l'exception de 2011 et 2012, la conduite en état d'ivresse est le problème qui préoccupe le plus les conducteurs canadiens. Au cours de ces deux années, le problème le plus préoccupant était le prix de l'essence, mentionné par 69,7 % des Canadiens en 2011 et 78,8 % en 2012. Il a d'ailleurs continué d'être un sujet de préoccupation important en 2013, selon 69,9 % des répondants, soit juste un peu moins que ceux qui étaient préoccupés par la conduite en état d'ivresse.

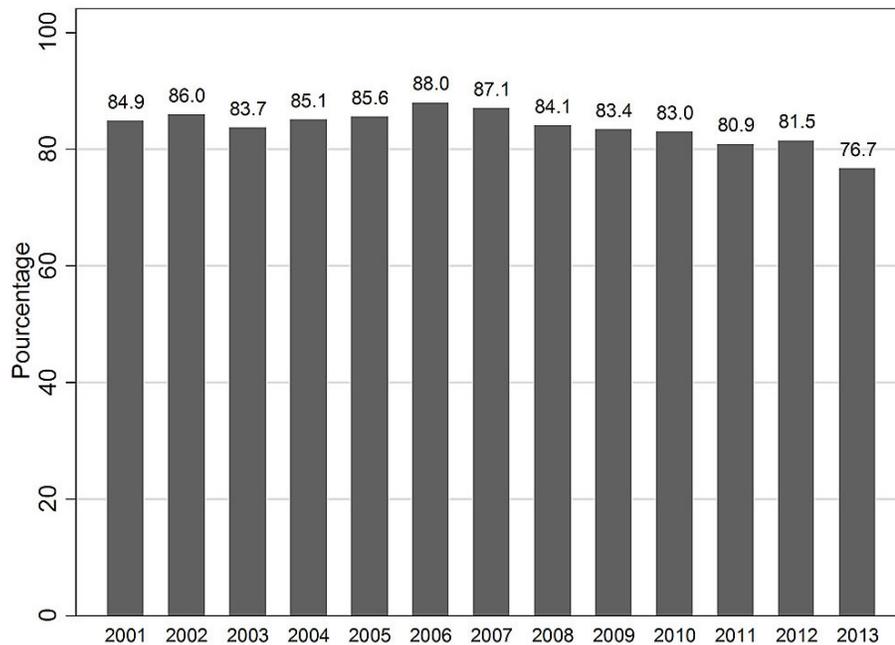
### **Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens?**

Si l'on compare la conduite en état d'ivresse aux autres problèmes de sécurité routière (plutôt qu'aux problèmes sociaux), en 2013, elle est cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 76,7 % des Canadiens (comparativement à 81,5 % en 2012 et 80,9 % en 2011). Même si un pourcentage légèrement inférieur de répondants considère la conduite en état d'ivresse comme un important problème de sécurité routière en 2013 par rapport à 2006 (88,0 %), une majorité évidente de Canadiens continue d'exprimer de grandes préoccupations au sujet de ce problème.

À la question de savoir si le problème des jeunes conducteurs aux facultés affaiblies par l'alcool était un problème très grave ou extrêmement grave, 74,4 % des répondants ont répondu affirmativement en 2013. Ce pourcentage est inférieur aux 82,2 % des répondants qui étaient du même avis en 2010. En 2013, les répondants ont également eu à indiquer à quel point ils étaient préoccupés par trois autres problèmes. Les jeunes et la conduite sous l'influence des drogues (67,0 %), les conducteurs aux facultés affaiblies par les drogues (63,5 %) et les conducteurs âgés aux facultés affaiblies par les médicaments d'ordonnance (48,6 %) étaient considérés comme constituant des problèmes moins graves que la conduite en état d'ivresse et les jeunes conducteurs aux facultés affaiblies par l'alcool. Même si les problèmes de la conduite en état d'ivresse en général et celui des jeunes conducteurs aux facultés affaiblies en particulier semblent

considérés comme moins graves que par les années passées, une grande proportion de répondants continue de croire que ce problème est important.

### Pourcentage de conducteurs qui considèrent l'alcool au volant comme un problème majeur de sécurité routière



Il est intéressant de noter que c'est en 2006 et 2007 que ce problème a atteint le plus haut taux de préoccupation, soit les années qui ont précédé les changements législatifs mentionnés précédemment, mis en œuvre en 2008. À la suite de ce changement, le degré de préoccupation a diminué. Bien qu'il s'agisse uniquement d'une hypothèse, il est possible que cela soit lié à la diminution de l'attention des médias après que la nouvelle loi a été adoptée et que d'autres sujets, comme la distraction au volant, ont retenu l'attention davantage. De plus, un certain nombre d'autres facteurs peuvent expliquer cette baisse.

**Quelques mots sur le Sondage.** Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 1 201 Canadiens ont rempli le sondage en octobre 2013. Les résultats peuvent être considérés comme exacts avec une marge d'erreur de plus ou moins 2,8 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la cinquième fois, une partie des répondants ont été joints par téléphone (301 en 2013; 225 en 2012; 303 en 2011; 401 en 2010; 600 en 2009) et d'autres en ligne (900 en 2013; 678 en 2012; 905 en 2011; 800 en 2010; 600 en 2009).